

Protocole sanitaire à l'École

Absence et gestion du brassage

Alors que depuis le 26 avril les écoles sont à nouveau ouvertes, un nouveau protocole sanitaire est instauré par le ministère sans qu'il ne donne les moyens aux équipes de le mettre en œuvre. C'est particulièrement le cas de la demande de non-brassage des élèves dans les classes.
Explications et réflexions.

Rappel de la consigne officielle:

"Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant."

Mais obtenir le non-brassage des élèves dans les classes n'est efficace que si nous obtenons des remplaçant·es en nombre suffisant!

Alors concrètement, on fait comment M.Blanquer?

Car dans les écoles,

- on apprend le plus souvent l'absence d'un·e enseignant·e et son non-remplacement que le matin même. Au moment d'accueillir les élèves de la classe. Trop tard pour avertir les parents ou renvoyer les élèves à la maison ;
- on n'a pas de vie scolaire ou de personnel supplémentaire pour prendre en charge les élèves jusqu'à l'arrivée d'un·e représentant·e légal·e (à moins d'un accord avec la collectivité locale).

Alors quels leviers pour éviter d'enseigner dans une classe tout en surveillant une autre, en appelant en même temps les familles... Et tout ça sans oublier que l'école est avant tout un lieu d'apprentissage ?

Que propose la CGT Éduc'action ?

- ★ **Agir collectivement, et en responsabilité afin d'organiser temporairement l'accueil des élèves** en attendant les mesures de l'administration. Ne pénaliser personne et ne pas dégrader les conditions de travail et d'étude.
- ★ **Mettre la pression sur l'administration** car cette situation est de **sa responsabilité complète**. Les personnels n'ont pas à subir les manquements de leur administration ou à boucher les trous là où ils existent. Nous demandons donc aux équipes de se tourner vers leur hiérarchie afin qu'elle gère ses situations et ne mettent pas en difficulté les équipes et les écoles.
- ★ **Créer collectivement les conditions de mobilisation** (parents, personnels de l'Education nationale) pour exiger des moyens de remplacement.

